

# L'ÉCODÉFI DES PROS

Tentez de remporter une prime en euros en maîtrisant au mieux votre consommation électrique !



## Le service

L'écodéfi des pros est **un service gratuit** pour accompagner les professionnels dans **la baisse de consommation d'électricité entre octobre et avril.** (Calendrier détaillé des jours de défis disponible depuis l'espace public [pro.engie.fr](#))



Les inscrits sont répartis par équipes selon leur secteur d'activité. Pour chaque écodéfi de la semaine, les **30% d'inscrits** qui réalisent les meilleures réductions de consommation d'électricité au sein de leur équipe recevront **une prime, versée à la fin des 6 mois de l'écodéfi des pros**

Grâce à l'écodéfi des pros, une alerte par email est envoyée en cas de forte tension sur le réseau électrique.

## Les avantages



**Conseils en économies d'énergie**  
envoyés par e-mail  
et disponibles sur notre site



**6 000€ de primes chaque semaine répartis entre les gagnants** et versés à la fin des 6 mois de l'écodéfi



**Une répartition en 14 équipes selon le secteur d'activités des inscrits :** chaque inscrit défie son propre secteur d'activité

### LES MODALITÉS PRATIQUES pour s'inscrire à l'écodéfi des pros

- > Être un client ENGIE professionnel ayant un contrat d'électricité actif avec une puissance souscrite  $\leq 36$  kVA
  - > Être équipé d'un compteur communicant Linky™ permettant la transmission des données fines de consommations
  - > Les clients utilisant un Espace Client Multisites ne sont pas éligibles à l'écodéfi des pros.
- Comment s'inscrire à l'écodéfi des pros ?**
1. Si vous êtes éligible, vous pourrez vous inscrire depuis votre Espace Client en cliquant sur « Je m'inscris ».
  2. Lisez et acceptez les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de l'écodéfi des pros et à l'Abonnement Données de Mesure (ADM).

**Chaque semaine, un nouvel écodéfi pour défier votre équipe.  
Il n'est pas nécessaire de se réinscrire.**



# ABONNEMENT DONNÉES DE MESURE<sup>(1)</sup>

Votre accord de transmission de vos données fines de consommation.



## Qu'est ce que c'est ?



Vous pourrez accéder à des services gratuits de maîtrise de la consommation. Pour cela, il suffit de donner votre accord à ENGIE de collecter vos données fines de consommation transmises par ENEDIS, le Distributeur d'électricité. C'est **l'Abonnement Données de Mesure<sup>(1)</sup>**.

## Les avantages



**Visualisation du suivi de vos consommations quotidiennes/horaires**



**Edition de votre bilan annuel de consommation\***



**Participation possible au challenge\*\* de réduction de consommation d'énergie**

## LES MODALITÉS PRATIQUES de l'Accord Abonnement Données de Mesure

> Donnez votre accord pour collecter auprès du distributeur d'électricité ENEDIS les données rattachées à votre Point de Livraison et les transmettre à ENGIE<sup>(2)</sup> sur la durée de votre Contrat.

### Comment faire ?

- > Accord activable depuis **votre Espace Client** ou par **appel téléphonique** auprès de votre Conseiller ENGIE pour les professionnels au 09 69 32 33 00 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30).
- > Cocher la case «oui» de l'Accord Abonnement de Données de Mesure directement dans vos Conditions Particulières de vente au moment de votre souscription.

\*Bilan de consommation pour une puissance souscrite ≤36 kVA et Feuillet de gestion pour une puissance >36 kVA.

\*\* Inscription aux challenges selon critères d'éligibilité

(1) En donnant votre accord au distributeur d'électricité ENEDIS de collecter les données rattachées à votre Point de Livraison et les transmettre à ENGIE sur la durée de votre Contrat, vous pourrez bénéficier du Service ADM pour optimiser votre budget énergie en recevant un bilan annuel de consommation\*.

(2) Le Fournisseur pourra avoir accès au relevé à distance mensuel du détail de votre consommation électrique afin de vous proposer un service gratuit de suivi de consommations pour vous accompagner dans la maîtrise de votre consommation.